









- Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation
- Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'artichel R261-25 du CCH
- Les retombées, soffites, faux-plafonds, gaines, canalisations, convecteurs, l'emplacement des équipements électriques, ainsi de que la hauteur sous plafond des seuils et la hauteur des seuils et allèges sont figurés à tritre indicatif Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. le mobilier ainqi que l'emplacement des éléments de cuisine et de la salle de bain sont donnés à titre indicatif





N° A105 NIVEAU: R+1

TABLEAU DES SURFACES (m²)

3,88
28,39
12,38
10,27
2,01
4,65
2,38
63,96 m²
9,49

PLAN DE VENTE -**PROVISOIRE**





INDICE: B

DATE: 28/03/2024